

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-199

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2017.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'université ;
- VU le code du travail ;
- VU l'arrêté de création du DU Santé mentale et précarité du 22 juin 2007 ;
- VU l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la Faculté de médecine du 30 janvier 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 novembre 2018.

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie - P1.10.1 – Diplôme d'Université Santé mental et précarité.

Exposé de la décision :

Historique : le nombre d'inscrits chaque année ne permet pas d'assurer l'équilibre financier de cette formation.

Proposition de décision soumise au conseil : fermeture du DU Santé Mentale et précarité.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 00 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 24</p>
--

Fait à Paris, le 07 DEC. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.